



Procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 26 janvier 2026 à 18 h 30

Salle du Conseil Municipal de la Mairie

18 H 30 - Présentation des nouveaux gérants de la futur épicerie « Saveur et Service » Daniel et Flavie

18 H 48 – Ouverture de la séance

Vérification du quorum

Présents : Jean-François DUVERGNE - Joëlle GANTHEIL - Sonia FERNANDES - Thierry GANTHEIL - Nathalie DEGORCE - Louis PENICAUT - Jérôme CHOISY - Sabrina DA SILVA RIBEIRO - Patricia ROUSSEL -

Absents : Claudette CAMGRAND - Annabelle CLEMENT - Christophe COURTIN - Alex HILBERGER - Virginie GOURSAUD - Christopher HACKENSCHMIDT -

Pouvoirs : Claudette CAMGRAND p/ Sonia FERNANDES - Virginie GOURSAUD p/Joëlle GANTHEIL

Désignation du secrétaire de séance : Joëlle GANTHEIL

Approbation de l'ordre du jour

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Ordre du jour du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 :

1. Affaires financières

1.1 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente : Assistance sur logiciels

2. Affaires Administratives

2.1 – Délibération Achat de terrain : parcelles C 1818 – C 1822 – Les Pivoines d'Exideuil-sur-Vienne

2.2 – Délibération Achat de terrain : parcelle C 1820 – PRELADE Sandrine

2.3 – Délibération Achat de terrain : parcelle C 1814 – VERGNAUD Pierre

2.4 – Délibération Achat de terrain : parcelle C 1816 – PECHER Michel

2.5 – Délibération Vente de terrain : parcelle C n° 1687 à la SCI RIVER VIEW

2.6 – Délibération Vente de terrain : parcelle C n° 1771 « Lotissement Vigne du Couder »

2.7 – Suppression et création de poste : Adjoint Technique Territorial

2.8 – RPQS Assainissement

3. Informations diverses

Point sur les travaux de voirie

- Retrait de l'ordre du jour

1- Affaires Financières

1.1 – Adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Charente : Assistance sur logiciels

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- APPROUVE les statuts de l'Agence,
- DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16
 - « Assistance sur logiciels »
[Finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - L'accès à la centrale d'achat pour la maintenance des logiciels de JVS-Mairistem
 - L'accès aux tarifs privilégiés d'acquisitions de logiciels dans le cadre de partenariats avec les éditeurs JVS-Mairistem,
 - L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
 - La formation aux logiciels,
 - La télémaintenance,
 - La participation aux clubs utilisateurs,
 - L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

- PRÉCISE que cette/ces mission/s optionnelle/s sera/seront exercée/s selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

- APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2- Affaires Administratives

2.1 - Achat de terrain : parcelles C 1818 – C 1822 – Les Pivoines d'Exideuil-sur-Vienne

Retrait de l'ordre du jour

2.2 – Achat de terrain : parcelle C 1820 – PRELADE Sandrine

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1820 d'une contenance de 86 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.

La parcelle a une superficie de 86 m2 soit un achat d'un montant de 860 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m2 ;

- Acceptent l'achat de la parcelle C 1820 d'une contenance de 86 m2 située dans le bourg au prix de 860.00 €TTC ;

- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.3 – Achat de terrain : parcelle C 1814 – VERGNAUD Pierre

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1814 d'une contenance de 103 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.

La parcelle a une superficie de 103 m2 soit un achat d'un montant de 1030 € TTC.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m2 ;
- Acceptent l'achat de la parcelle C 1814 d'une contenance de 103 m2 située dans le bourg au prix de 1 030.00 €TTC ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.4 – Achat de terrain : parcelle C 1816 – PECHER Michel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour finaliser le projet itinéraire PDIPR reliant Exideuil-sur-Vienne à Chabanais, il est nécessaire d'acquérir la parcelle C 1816 d'une contenance de 61 m2 située dans le bourg, le long de la Vienne (cf le plan de division et de bornage et l'extrait cadastral en date du 21/11/2025).

Monsieur le maire propose un prix de 10.00 € le m2.
La parcelle a une superficie de 61 m2 soit un achat d'un montant de 610 € TTC.
Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de prix à 10.00 €/m2 ;
- Acceptent l'achat de la parcelle C 1816 d'une contenance de 61 m2 située dans le bourg au prix de 610.00 €TTC ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cet achat.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.5 – Vente de terrain : parcelle C n° 1687 à la SCI RIVER VIEW

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'achat de la parcelle C 1687 Située dans le bourg derrière l'immeuble C n° 89 que la SCI RIVER VIEW vient d'acquérir afin de pouvoir faire un jardin, vu que l'immeuble est une maison de bourg sans terrain.

La parcelle a une contenance de 78 m2, acquise par la commune lors de la succession THOYON.

Monsieur le Maire propose le prix de 708.00 € (Frais de division cadastrale payés en 2019 par la commune)
Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Accepte la vente de la parcelle C n°89 d'une contenance de 78 m2 au prix à 708.00 € ;
- Autorisent M. le Maire ou un adjoint, à signer tout document relatif à cette vente.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.6 – Vente de terrain : parcelle C n° 1771 « Lotissement Vigne du Couder »

Le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un couple se porte acquéreur du lot n° 6 au village « Vigne du Couder » : parcelle C 1771 d'une contenance de 716 m2.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° D_2024_04_08bis du 20 septembre 2024, le prix de vente des lots a été révisé à 39.50 €/m2 TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent de vendre le lot n° 6 d'une contenance de 716 m2 au prix de 28 282 € (Vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-deux euros) ;
- précisent que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- autorisent le maire à signer l'acte de vente à intervenir, tout acte complémentaire ou rectificatif et tout document concourant à la bonne exécution de cette vente.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

2.7 – Suppression et création de poste : Adjoint Technique Territorial

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 313-1 et L542-2,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu d'un poste non adapté à l'agent qu'on souhaite recruter, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au service technique et
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au service technique **ouvert aux contractuels** à compter du 1^{er} février 2026 ;
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Non pourvu	Adjoint Technique Territorial	C	1	0	TC 35/35
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint Technique Territorial	C	0	1	TC 35/35

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

2.8 – RPQS Assainissement

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Adoptent le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 de la commune d'EXIDEUIL SUR VIENNE. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	1 JC
-----------	----	-------------	--	-------------	------

3- Informations diverses

Point sur les travaux de voirie :

- **Carrefour de la poste** :

Les études sont en cours, travaux prévus en septembre.
Problème de place pour passage piétons et feu tricolore

- **Nouvelle station d'épuration** :

Les pompes de relevage actuelles ne sont pas assez puissantes
Le raccordement va se faire prochainement
Les roseaux ainsi que la clôture sont prévus mi-février.
Les enrobés vont se refaire sauf la partie carrefour qui reste en suspend

- **Futur complexe commercial** :

- **Epicerie** : Le crépis est en cours.
Aménagement du haut (opération coupe-feu) et poste de cuisson avec sortie d'air via le conduit dans la cage d'escalier.
Chauffe-eau – wc – douche à l'étage.
L'entreprise LABBE TP est en charge de l'aménagement extérieur.

- **Local APC**

Un contact va être pris avec les responsables de la poste pour connaître la marche à suivre pour le déménagement de l'APC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

***Procès-verbal approuvé en séance du 16 février 2026,
Publié le 19 février 2026 sur le site internet de la commune.***

Le Maire,

Jean François DUVERGNE



La secrétaire

Joëlle GANTHEIL